

---

## Loi de programmation grand âge : toujours rien de concret

Fadila Khattabi, ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, a rencontré, le 22 février, l'ensemble des acteurs du grand âge pour évoquer les "urgences" du secteur. Le flou autour d'une éventuelle loi de programmation grand âge n'a pas vraiment été levé.

Rendez-vous était pris jeudi 22 février aux ministères sociaux, avenue Duquesne, à Paris. Fadila Khattabi, récemment nommée ministre déléguée chargée des personnes âgées et des personnes handicapées, avait réuni l'ensemble des acteurs du grand âge pour évoquer avec eux "les défis communs", comme elle l'a indiqué sur X (anciennement Twitter).

L'occasion pour tous de s'exprimer sur l'actualité brûlante. Et d'obtenir des réponses sur le flou actuel autour d'une éventuelle loi de programmation grand âge? Pas vraiment.

Rappelons que si le principe d'une loi de "programmation" est inscrit dans la proposition de loi sur le bien-vieillir, récemment adoptée par le Sénat (et dont la commission mixte paritaire -CMP- se réunira le 12 mars à l'Assemblée nationale, NDLR), les récentes sorties de Gabriel Attal et Catherine Vautrin ont semé le doute.

A ce sujet, face aux représentants du secteur, "la ministre a mis en avant la question des moyens", rapporte à Gerontonews Clémence Lacour, responsable des relations institutionnelles de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa).

Or, le ministre de l'économie et des finances, Bruno Le Maire, a annoncé le 18 février la réalisation de 10 milliards d'euros (Md€) d'économies supplémentaires en 2024, dont 230 millions sur le programme "handicap et dépendance".

"Mais la ministre a souligné que son champ de compétences n'était pas impacté par les économies annoncées. Les 230 millions d'euros concerneront la montée en charge de la déconjugalisation de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)", précise Marc Bourquin, conseiller stratégie de la Fédération hospitalière de France (FHF).

Fadila Khattabi n'a donc pas annoncé de moyens supplémentaires "en l'état" mais "elle a tenté de nous rassurer en disant que, a priori, il n'y aurait pas de baisse des moyens existants", indique Clémence Lacour. "Elle a aussi dit que c'était un débat qu'il fallait avoir avec les Français. En réalité, je pense qu'elle n'a aucun arbitrage pour proposer une telle loi à l'heure actuelle."

Si la ministre déléguée n'a pas donné plus de précisions sur l'agenda de la loi de programmation grand âge, l'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA) en a rappelé "la nécessité" afin de "sortir les établissements et services à domicile de la spirale des déficits, des conditions de travail désastreuses des salariés et de l'accompagnement insuffisant des personnes âgées", confie Pascal Champvert, son président.

"Nous ne voulons pas que, en raison des difficultés budgétaires, l'Etat revienne sur l'engagement pris d'une loi de programmation annuelle", assure, de son côté, Marc Bourquin.

Le 19 janvier, un premier groupe de travail entre le ministère et l'ensemble des parties prenantes (fédérations, représentants des usagers, parlementaires, élus locaux...) devait avoir lieu. La réunion a été annulée en raison du remaniement. "Nous le comprenons très bien mais nous sommes le 23 février et nous n'avons pas de nouvelle date", se désespère le représentant de la FHF.

"Le gouvernement pense sans doute que, parce qu'il n'y a pas d'argent, on ne peut pas faire cette loi. Mais il ne faut pas réfléchir comme ça. Nous sommes en pleine transition démographique, il faut avoir une vision à plus long terme que les problématiques budgétaires actuelles. Il faut réfléchir aux solutions nouvelles, à l'attractivité, à l'accompagnement, etc. Tout cela peut d'ores et déjà être travaillé. Ce n'est pas dépendant de la croissance du PIB. Ce type d'argumentation n'est pas sérieux", ne décolère-t-il pas.

### **"Il faut aider les établissements, sinon nous allons droit dans le mur"**

Plutôt que d'évoquer la loi de programmation, Fadila Khattabi a mis en avant certaines mesures prévues dans le projet de loi "bien-vieillir".

"Elle a fait savoir qu'elle n'était pas favorable à l'amendement adopté au Sénat qui envisage la modulation du tarif hébergement en fonction des ressources des résidents", informe Clémence Lacour.

"A la Fnaqpa, nous sommes très en phase avec les réserves de la ministre", ajoute-t-elle. "Si l'hébergement est la section la plus déficitaire des Ehpad, nous ne sommes pas favorables à ce choix politique qui revient à reporter sur les personnes âgées la solidarité qui pesait jusque-là sur la collectivité."

Pour autant, "il faut aider les établissements, sinon nous allons dans le mur", insiste Pascal Champvert. "Les trois quarts des structures sont dans une situation catastrophique. Inévitablement nous nous dirigeons vers une augmentation du reste à charge des personnes âgées et des familles, à domicile comme en Ehpad. Car, en tant que directeurs, nous n'accepterons pas la baisse du budget, nous n'accepterons pas de diminuer la qualité pour les personnes âgées, ni d'accroître la pénibilité pour les salariés", certifie le président de l'AD-PA.

A noter que la mission d'évaluation et de contrôle de la sécurité sociale (Mecss) et la commission des affaires sociales du Sénat ont lancé, fin janvier, une série de missions sur des sujets divers, dont la situation des Ehpad.

Cette mission travaillera "à l'échelle des territoires", à la demande du président du Sénat, Gérard Larcher. Elle devrait commencer ses investigations après la suspension des travaux parlementaires de la mi-février. La commission a désigné Chantal Deseyne (LR, Eure-et-Loir), Solanges Nadille (Renaissance, Guadeloupe) et Anne Souyris (Gest, Paris) comme rapporteuses.

"Il y a vraiment nécessité d'avoir des réponses sur la situation des établissements à court terme. Si nous n'arrivons pas à redresser la situation, les objectifs de transformation de l'offre, de réponse aux besoins des personnes, d'amélioration de l'accompagnement risquent de rester lettre morte", argumente Marc Bourquin, pour qui, de manière générale, "la ministre est dans une position d'ouverture, de dialogue".

"Elle a conscience des enjeux et des difficultés, c'est encourageant", appuie Clémence Lacour. "A la Fnaqpa, nous sommes satisfaits de sa position sur le virage domiciliaire. En effet, la ministre a beaucoup insisté sur l'importance, selon elle, d'une mutation, une modification, une transformation de l'accompagnement en établissement."

"Ce sont des propos très encourageants, qui font rupture avec le pur virage domiciliaire évoqué par les gouvernements précédents. Désormais, il semble acté que l'Ehpad, aussi, doit évoluer. Ce discours nous a plu. Cela va redonner un peu de souffle, des perspectives aux directeurs et directrices d'Ehpad, aux personnes hébergées et aux professionnels, qui en ont besoin", se réjouit la responsable des relations institutionnelles de la Fnaqpa.

"Nous allons avancer ensemble pour aboutir à des mesures concrètes. Le choc démographique se profile et nous devons l'anticiper", a promis Fadila Khattabi sur X.

**Maxime RICARD**